

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES - (N° 2676)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE18

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

ARTICLE UNIQUE

Au début de l'alinéa 28, substituer aux mots :

« en ce qui concerne une »,

les mots :

« s'agissant de la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.